

Le 8 Décembre 2015

## Communiqué de Presse

### Constructyts devient Organisme Collecteur de la taxe d'apprentissage du BTP

---

**La réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 réduit le nombre d'organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage et supprime les collecteurs régionaux de branche. C'est à Constructyts, OPCA du Bâtiment et des Travaux Publics, que cette mission est confiée dans chaque région de France, pour les métiers du secteur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

L'alternance a toujours été la clé de l'intégration professionnelle dans le secteur du BTP et particulièrement avec l'apprentissage. C'est pourquoi, depuis 12 ans, la profession a organisé la collecte de la taxe d'apprentissage au niveau de la branche. Celle-ci était assurée par les OCTA régionaux du BTP et déléguée au réseau Congés Intempéries BTP.

Le modèle a fait ses preuves, permettant non seulement une optimisation de la gestion des fonds mais aussi une redistribution ciblée sur les réels besoins de la profession.

Poursuivant en ce sens, les Partenaires Sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics, dans leur accord du 24 septembre 2014 se sont fixé des objectifs ambitieux :

- 15 % d'entreprises formatrices chaque année dans le secteur ;
- 86 000 apprentis dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics au 31/12/2015 ;
- 90 000 apprentis dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics au 31/12/2016.

Constructyts réaffirme son rôle pivot dans le financement de la formation initiale et continue en cumulant expertise des métiers du BTP et ancrage régional pour affecter les ressources.

Selon le même accord signé par l'ensemble des partenaires sociaux, ce sont les CPREF-BTP (Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation du Bâtiment et des Travaux Publics) qui formuleront des propositions d'affectation des fonds au niveau local. Validées par le Conseil d'Administration de Constructyts, ces propositions deviendront des réalités pour chaque région.

#### UN NOUVEL OCTA ET DES INTERLOCUTEURS IDENTIQUES

Les principes de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage ne changeront donc pas pour les entreprises du BTP qui **recevront dans la deuxième quinzaine de janvier le bordereau Constructyts de contribution grâce au partenariat historique dans la profession avec l'union des caisses de France Congés Intempéries BTP**. Constructyts s'inscrit dans une logique de simplification en restant plus que jamais l'outil de la profession, à l'écoute des besoins, aux côtés de chaque entreprise du secteur et présent dans chaque région.

En confiant leur taxe d'apprentissage à l'OCTA Constructyts, les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics permettront le financement effectif de la formation professionnelle initiale, et contribueront au développement du secteur.



#### COLLECTE TAXE D'APPRENTISSAGE

Constructyts est l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage pour le BTP. La collecte est déléguée à l'Union des Caisses de France / Congés Intempéries BTP.



01-12-2015